

Commission de la **formation** et de la vie **universitaire** | **CFVU** **Séance plénière du 13 mars 2023**

Délibération n°2023-07

Objet : Approbation du relevé de conclusion relatif à la séance du 8 décembre 2022.

Pièce(s)-jointe(s) : Relevé de conclusions de la séance du 8 décembre 2022.

VU l'Article L712-6-1 du code de l'éducation ;

VU les statuts de l'université d'Orléans.

Considérant ce qui suit :

Il revient à la Commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver les relevés de conclusions de ses précédentes séances.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : La CFVU approuve à l'unanimité le relevé de conclusions relatif à la séance du 8 décembre 2022.

Article 2 : la présente délibération sera publiée sur son site internet et transmise sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Effectif Statutaire :	40	Quorum :	19
Membres en exercice :	38	Membres présents :	22
		Membres représentés :	6
		Total :	28

Décompte des votes :

Votants :	28	Pour :	28
Refus de participer au vote :	-	Contre :	-
Suffrages exprimés :	28	Abstention :	-

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 21 mars 2023

La Présidente du Conseil Académique



Caroline Andrezza

Destinataires de la délibération :

Monsieur le Recteur de l'académie, chancelier des Universités,
Vice-Président formation et vie universitaire,
La direction des services généraux,
La direction générale des services adjoint à la formation – Vie étudiante
Service juridique de l'université d'Orléans.

Modalité de recours contre la présente délibération :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'université d'Orléans, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans. Siège : Université d'Orléans – Château de la Source – 45000 Orléans.



Relevé de conclusions Commission Formation et Vie Universitaire

Séance du **jeudi 8 décembre 2022**

ORDRE DU JOUR :

INFORMATIONS GENERALES

INSTANCE CFVU

1. [APPROBATION] Relevé de conclusions relatif à la séance du 14 novembre 2022.

PEDAGOGIE – FORMATION

2. [AVIS] IDF : Programme de financement pour les étudiants du Diplôme Universitaire Passerelle FLE dans le cadre du projet FAMI AIMES+ (janvier 2023 – juin 2026).

ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

3. [AVIS] Eléments réglementaires fixés au titre de la campagne Parcoursup 2023.
4. [AVIS] Eléments réglementaires fixés au titre de la campagne Trouver Mon Master 2023.
5. [DELIBERATION] Calendrier de la campagne Césure au titre de l'année universitaire 2023-2024.

VIE ETUDIANTE

6. [AVIS] Proposition de subventions accordées aux projets associatifs étudiants dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE).
7. [INFORMATION] Lancement des groupes de travail dans le cadre du schéma directeur de la vie étudiante.

QUESTIONS DIVERSES

Président de séance :

RINGUEDE Sébastien, Vice-Président en charge de la formation et de la vie universitaire.

Sont présents :

Collège A : PELAGE Catherine.

Collège B : ALTEMAYER Valérie, AUBRY Didier, HAOUET Chaker, LICHERON Marina, SPERONI Christophe.

Représentants BIATSS : PELLATI Annick.

Représentants personnalités extérieures : NARCISSE Sophie.

Représentants des usagers UFR DEG : GRAVIOU Jeanne (T), MCAUGHLAN Gérard (T), MGUENTA NGUESSEU, Guy Lionel (T).

Représentants des usagers UFR LLSH : BATALA Gloire (T), SORNIQUE Théophile (T), CLAUDON Léa.

Représentants des usagers UFR ST : GAUTHIER CASTRO Helena (T), PELTIER Raphaël (T), LEBLAY Yoann (S), BAEZA-GLOMON Ludovic (T), BEDU Elodie (T).

Sont représentés :

Collège A : HAMACEK Josef représenté par HAOUET Chaker, HIVET Gilles représenté par RINGUEDE Sébastien, VAUTRIN-UL Christine représentée par ALTEMAYER Valérie.

Collège B : BECKER Florent représenté par AUBRY Didier.

Représentants BIATSS : BEGUIN-VINCENT GENEVIÈVE représentée par LICHERON Marina.

Représentants personnalités extérieures : DUBOIS Marc représenté par SPERONI Christophe.

Représentants étudiants UFR ST : VA NYIA LU Stelly (T) représentée par SORNIQUE Théophile (T).

Sont absents excusés :

Collège A : GIROIR Guillaume, PIATECKI Cyrille, LAVIGNE Anne.

Collège B : BARUT Benoît

Représentants BIATSS : LARIGAUDERIE Thierry, SIEGWALD Solange.

Représentants personnalités extérieures : GUEZ Emmanuel, LAURENT HÉLÈNE.

Représentants des usagers UFR DEG : AHMAT Allafouza Dadi, POLESE Valentin.

Représentants des usagers UFR ST : GEORGET Théo (T)

Représentants des usagers UFR LLSH : BONNEFOY Elyn (T).

Invités ponctuels et permanents :

DRICI Théa suppléante de BAEZA-GLOMON Ludovic, ROBBES Déborah suppléante de GRAVIOU Jeanne, FLAHAUT Maxime suppléant de SORNIQUE Théophile.

AUFRERE Valérie [Cheffe du service de scolarité centrale], FITZE Fabrice [Directeur DOIP], VINCENT PADARE [Directeur de la vie étudiante], ALEXIS BOCHE [Service de la vie associative et de la citoyenneté étudiante].

Secrétariat de séance :

AMRANE Leïla, assistante du Vice-Président en charge de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université d'Orléans.

Effectif Statutaire :	40	Quorum :	20
Membres en exercice :	39	Membres présents :	20
		Membres représentés :	7
		Total :	27

Le quorum est atteint

14h05 : ouverture de la séance

INFORMATIONS GENERALES

Bilan des élections représentants étudiants au sein des conseils centraux : Sébastien RINGUEDE constate une participation électorale globale en hausse aux scrutins relatifs à la CFVU (14,5% en 2022 contre 9,5% en 2020).

Sébastien RINGUEDE invite l'ensemble des élus membres de la CFVU à se présenter et informe qu'une session sera organisée à destination des nouveaux représentants étudiants dont l'objet portera sur le fonctionnement et les missions de la CFVU.

Les usages des bibliothèques universitaires (BU) : Philippe SERISIER, Directeur du Service Commun de la documentation (SCD) présente les dynamiques d'usages des bibliothèques du 01/09/2021 au 31/08/2022 et comparaison depuis 2016. [Présentation jointe en annexe]

Présentation du coût de l'offre de formations 2021-2022 :

	Nb d'inscriptions administratives	HETD théorique	HETD réel	Heures sur Services	Heures Comp.	Heures non payables des titulaires	Heures de vacances	Heures de vacances non payables
composante_cours								
CONFUCIUS	.	.	310,0	60,0	0,0	0,0	250,0	0,0
D.R.I	.	.	20,0	.	.	.	20,0	0,0
EUK CVL	372	9160,8	7206,1	3518,8	443,4	425,6	2818,3	0,0
IDF	79	396,0	3540,2	3070,4	289,7	0,0	180,0	0,0
INSPE CVL	1341	10919,4	36375,2	27152,4	6542,1	937,6	1743,1	0,0
IUT DE BOURGES	971	32966,8	31972,9	17945,9	8747,7	48,5	5230,9	0,0
IUT DE CHARTRES	283	13082,1	13342,9	8889,6	2742,6	23,7	1687,2	0,0
IUT INDRE	480	16519,0	17696,0	9946,1	3752,7	20,9	3975,9	0,4
IUT ORLEANS	1333	37223,4	48417,2	29555,0	11514,4	406,5	6941,3	0,0
MPLS - CVL	.	.	405,5	40,9	155,7	0,4	208,5	0,0
OSUC	133	3359,8	3997,8	3051,6	521,2	56,4	368,5	0,0
POLYTECH	1325	35331,1	39445,5	23836,5	9782,7	709,0	5113,0	4,3
SEFCO	53	1243,8	1355,0	61,1	180,0	0,7	1105,3	8,0
SUAPSE	.	.	2751,1	1997,3	0,0	0,0	752,9	1,0
Services centraux	0	25,0	2568,7	334,7	1459,0	60,0	714,0	1,0
UFR COLLEGIUM DEG	3962	47468,3	48521,0	26031,5	9744,5	1265,7	11475,3	3,9
UFR COLLEGIUM LLSH	2931	39193,8	37529,2	21834,8	5805,4	450,9	9427,8	10,3
UFR COLLEGIUM ST	5815	60006,1	69302,5	45686,0	12964,4	1083,0	9478,7	90,5
UTL	.	.	1499,5	43,1	187,5	6,4	1262,5	0,0
Tout	19077	306895,4	366256,5	223055,7	74833,0	5495,4	62753,1	119,3

CROUS : évolution des conditions financières du marché de distribution automatique : Les élus sont informés de la hausse des tarifs. A compter du 2 janvier 2023.

- + 0.05 € sur les boissons chaudes classiques sauf pour les usagers qui amèneront leur propre contenant ; ces derniers ne subiront aucune augmentation
- + 0.10 € sur les boissons chaudes gourmandes sauf pour les usagers qui amèneront leur propre contenant ; ces derniers ne subiront aucune augmentation

- + 0.10 € en moyenne sur les boissons fraîches et alimentaires
- Afin d'éviter une hausse plus conséquente des tarifs pour les usagers sur les boissons fraîches et alimentaires, le CROUS a consenti à une baisse de son taux de redevance sur ces familles de produit.

Note relative à la possibilité de validation des compétences acquises par les étudiants en dehors de leur cursus : Sébastien RINGUEDE invite les étudiants à se saisir de cette note.



NoteValidationdes
Compétences.pdf

Planning CFVU : Les dates des CFVU planifiées sur le 1^{er} semestre 2023 seront transmis aux élus dans les meilleurs délais.

16 janvier 2023, 13 février 2023, 13 mars 2023, 17 avril 2023, 15 mai 2023, 12 juin 2023, 3 juillet 2023.

INSTANCE CFVU

Point 1. [DELIBERATION]

Approbation du relevé de conclusions de la séance du 14 novembre 2022.



Point1_2022_11_14_
CFVU_RC.pdf

Le relevé de conclusions relatif à la séance CFVU du 14 novembre 2022 est soumis pour approbation aux élus de la CFVU.



La CFVU approuve à le relevé de conclusions relatif à la séance CFVU du 14 novembre 2022 [26 voix POUR – 1 ABSTENTION].

PEDAGOGIE – FORMATION

Point 2. [AVIS] Dispositif de financement proposé aux étudiants du diplôme universitaire (DU) Passerelle FLE dans le cadre du projet FAMI AIMES+

Contexte : Le DU Passerelle FLE étudiants en exil, mis en place par l'université d'Orléans en appui au réseau MEnS (Migrants dans l'Enseignement Supérieur), est une offre de formation proposée à l'Institut de Français pour les étudiants réfugiés, demandeurs d'asile ou bénéficiaires de la protection subsidiaire ayant un projet de reprise d'études ou de valorisation de leur parcours universitaire en vue d'un retour à l'emploi.

La maquette accréditée par le MESRI (première habilitation en 2019, renouvellement en 2021) prévoit que les étudiants inscrits dans cette formation soient exemptés de tout frais d'inscription et de formation.

Objet : L'université d'Orléans via l'Institut de Français d'Orléans (IDF), au sein d'un consortium porté par le MEnS, a obtenu un financement européen du [Fonds Asile Migration Intégration sur 7 semestres, de janvier 2023 à juin 2026](#). Ce financement permet à l'université d'Orléans d'accueillir chaque semestre, de janvier 2023 à juin 2026, 20 étudiants bénéficiaires de la protection internationale ou demandeurs d'asile.

Il est proposé, pour la période de janvier 2023 à juin 2026, que ces étudiants soient également exonérés des droits d'inscription de l'université d'Orléans. Cela représente au plus 20 inscriptions/semestre selon le tarif en vigueur, soit 170€/étudiant.

Les bénéficiaires seront sélectionnés dans le cadre de la commission d'admission qui se réunit avant chaque début de semestre afin d'étudier toutes les demandes parvenues à l'IDF pour les inscriptions en DUP.

Après en avoir délibéré,

La CFVU émet un avis favorable Dispositif de financement proposé aux étudiants du diplôme universitaire (DU) Passerelle FLE dans le cadre du projet FAMI AIMES+ [22 voix POUR – 5 ABSTENTIONS].



ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Point 3. [AVIS]

Éléments réglementaires fixés au titre de la campagne Parcoursup 2023

Sébastien RINGUEDE rappelle les éléments réglementaires soumis aux élus pour avis :

- Capacité d'accueil ;
- Données d'appel ;
- Dispositifs « oui si » ;
- Critères généraux des vœux.

Le département de psychologie au sein de l'université Tours ne souhaite plus proposer de formations PASS et LAS. 91 places supplémentaires sont donc proposées à l'université d'Orléans et à l'université de Tours. L'université d'Orléans propose l'augmentation du nombre de places proposées dans certaines PASS ainsi que la création d'une LAS Géographie comme indiqué ci-dessous. Nous reproduisons de plus certaines corrections apportées en séance :

Ouverture	LAS Géographie et aménagement	15 places Éléments réglementaires
Capacité d'accueil	PASS Sciences de la vie PASS Chimie PASS STAPS	+ 10 places par rapport à N-1
Dispositif "oui si"	Droit général option santé Chimie – science de la terre Science de la vie - santé	Les formations mentionnées ne sont pas ouvertes au dispositif "oui si"

Valérie ALTEMAYER s'interroge sur les différences de cadrage en ce qui concerne les portails qui seront mis en place à la rentrée 2023 (50/50 au S1) et le principe de fonctionnement en majeure mineur envisagé pour la rentrée 2024 en LLSH.

Les élus étudiants, à la lecture des critères généraux des vœux de certaines formations, notamment des portails de sciences, regrettent la non prise en compte des projets personnels des étudiants et demandent que les candidatures ne soient pas uniquement examinées au travers des notes.

[Accéder à l'annexe](#)

Après en avoir délibéré,

La CFVU émet un avis favorable sur les éléments réglementaires fixés au titre de la campagne Parcoursup 2023 [12 voix POUR – 11 voix CONTRE – 4 ABSTENTIONS].



Point 4. [AVIS]

Eléments réglementaires fixés au titre de la campagne Trouver Mon Master 2023

Sébastien RINGUEDE rappelle les éléments réglementaires soumis aux élus pour avis :

- Capacité d'accueil de la mention;
- Répartition de la limite d'accueil par parcours;
- Démarrage du parcours;
- Composition de la CEV;
- Critères généraux d'examen des candidatures;
- Mentions de licences conseillées;
- Modalités de candidature;
- Proposition de mots clefs ;
- Attendus précis pour la réussite dans la formation.

[Accéder aux annexes](#)

Après en avoir délibéré,

La CFVU émet un avis favorable unanime sur les éléments réglementaires fixés au titre de la campagne Trouver Mon Master 2023.

**Point 5. [DELIBERATION]**

Calendrier de la campagne Césure au titre de l'année universitaire 2023-2024

Fabrice FITZE, en sa qualité de directeur de la direction de l'orientation et de l'insertion professionnelle, présente le calendrier proposé pour le dispositif Césure au titre de l'année universitaire 2023-2024.

CALENDRIER et PROCEDURE de CANDIDATURE CESURE 2023

- **Pour un départ en césure au titre du 1^{er} semestre 2023-2024 ou pour l'année universitaire entière 2023-2024**

Première campagne : Période de candidature du 6 Mars au 10 Avril 2023

MODALITES	DATES
Dépôt et vérification des dossiers de candidature à la DOIP	Du 6 mars au 10 avril 2023 (clôture 12h)
Réunion de la Commission « Césure » pour étude des demandes et avis	12 avril 2023
Notification de la décision du président de l'université prise sur avis de la commission d'évaluation des dossiers de candidatures.	14 avril 2023
Date butoir de réception des demandes de recours par les étudiants dont le projet de départ en césure a été refusé. A adresser par écrit à l'attention du président de l'université via l'adresse cesure@univ-orleans.fr	29 avril 2023 au plus tard
Signature des conventions pédagogiques pour les projets de départ en césure acceptés.	A partir du 2 Mai 2023
Réunion de la commission chargée d'examiner les recours	2 Mai 2023

Notification des résultats de l'examen des recours à l'étudiant et à sa composante de rattachement.	5 Mai 2023
Signature des conventions pédagogiques pour les projets de départ en césure acceptés suite à la commission de recours.	A partir du 9 Mai 2023

Deuxième campagne : Période de candidature du 5 Juin au 10 Juillet 2023

MODALITES	DATES
Dépôt et vérification des dossiers de candidature à la DOIP	Du 6 juin au 10 Juillet (clôture 12h)
Réunion de la Commission « Césure » pour étude des demandes et avis	11 juillet 2023
Notification de la décision du président de l'université prise sur avis de la commission d'évaluation des dossiers de candidatures. <i>*Une décision d'acceptation ne pourra être prise et notifiée pour les élèves en classe de terminale, qu'à la condition préalable de l'obtention du baccalauréat.</i>	13 Juillet 2023
Date butoir de réception des demandes de recours par les étudiants dont le projet de départ en césure a été refusé. A adresser par écrit à l'attention du président de l'université via l'adresse cesure@univ-orleans.fr	28 Juillet au plus tard
Signature des conventions pédagogiques pour les projets de départ en césure acceptés.	A partir du 17 Juillet 2023
Réunion de la commission chargée d'instruire les recours	25 Août 2023 <i>(fermeture congés d'été)</i>
Notification des résultats de l'examen des recours à l'étudiant et à sa composante de rattachement.	28 Août 2023
Signature des conventions pédagogiques pour les projets de départ en césure acceptés suite à la commission de recours.	A partir du 29 Août 2023

Important

Une commission césure exceptionnelle pourra être mise en place durant la première quinzaine du mois de septembre, pour les élèves et étudiants qui n'auraient pas pu candidater lors de la seconde campagne pour cause d'éléments manquants au bon traitement de la candidature, à savoir uniquement :

- Baccalauréat non encore obtenu au moment de la seconde campagne de candidature (rattrapage)
- Attente d'acceptation dans une formation de l'université d'Orléans (listes complémentaires)

Pour être examinés, les dossiers devront être parvenus à la DOIP via l'adresse cesure@univ-orleans.fr au plus tard le 31 Août 2023.

Pour un départ en césure au titre du 2^{ème} semestre 2023-2024 ou pour l'année civile 2024 (2^{ème} semestre 2023-2024 et premier semestre 2024-2025)

Période de candidature du 25 septembre au 5 Novembre 2023

MODALITES	DA TES
Dépôt et vérification des dossiers de candidature à la DOIP	Du 25 Septembre au 5 Novembre 2023
Réunion de la Commission « Césure » pour étude des demandes et avis	7 Novembre 2023
Notification de la décision du président de l'université prise sur avis de la commission d'évaluation des dossiers de candidatures.	10 novembre 2023
Date butoir de réception des demandes de recours par les étudiants dont le projet de départ en césure a été refusé. A adresser par écrit à l'attention du président de l'université via l'adresse cesure@univ-orleans.fr	25 Novembre 2023
Signature des conventions pédagogiques pour les projets de départ en césure acceptés.	A partir du 13 Novembre 2023
Réunion de la commission chargée d'examiner les recours	28 Novembre 2023
Notification des résultats de l'examen des recours à l'étudiant et à sa composante de rattachement.	1^{er} décembre 2023
Signature des conventions pédagogiques pour les projets de départ en césure acceptés suite à la commission de recours.	A partir du 4 décembre 2023

Après en avoir délibéré,

La CFVU approuve à l'unanimité le calendrier de la campagne Césure au titre de l'année universitaire 2023-2024.



VIE ETUDIANTE

Point 6. [AVIS]

Proposition de subventions accordées aux projets associatifs étudiants dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE).

Alexis BOCHE présente les 28 projets qui ont été audités et retenus par la commission FSDIE du 1^{er} décembre 2022 pour un montant total de 64 400€.

Associations étudiantes	Intitulé des projets	Subvention proposée par la commission
AIELE (LLSH)	Visite du Château de Blois - 11 mars 2023	700€
APAS'O (UFR ST)	Mission humanitaire pour promouvoir l'Activité Physique Adaptée (APA) dans un centre de rééducation au Sri Lanka - Galle - 15 au 28 mai 2023	4 000€
ASCUB (IUT 18)	Participation de différentes équipes aux championnats de France FFSU des IUT - janvier à mars 2023	3 000€
Asso DMPL (DEG)	Conférence "Les collectivités locales face à la crise énergétique" 8 février 2023 - Hôtel Dupanloup	1 000€
Asso M2 DCP (DEG)	Visites du Conseil d'Etat, de la Comédie Française et du Conseil Constitutionnel 10 mars 2023	700€
BDE IUT Bourges	Soirée Patinoire - 26 janvier 2023 - Bourges	1 000€
BEABA (IUT 45)	Journée culturelle au musée du Louvre - mars 2023	800€
	Concours d'éloquence en BUT 1 GEA - Nantes - 23 au 25 mars 2023	700€
Corpo Droit (DEG)	Achat d'une mascotte (chouette)	500€
Corpo Droit / Tribu - Terre	Voyage culturel à Budapest - 17 au 22 février 2023	5 500€
ELSA Orléans (DEG)	Concours de plaidoirie en équipe - février et mars 2023	400€
	« Simulation à Orléans des Nations Unies » (SONU) - 4 et 5 mars 2023	500€
ESN Orléans (LLSH)	Week-end culturel à La Rochelle - février 2023	1 600€
Fructus (DEG)	Conférence "Les crypto-monnaies et la gestion de patrimoine" Hôtel Dupanloup - 31 janvier 2023	1 000€
Historiae (LLSH)	Sortie culturelle au château de Versailles - 31 mars 2023	1 500€
IUTiens de Châteauroux	Olympiades de l'IUT de l'Indre - 30 mars 2023 Parc de Belle Isle - Châteauroux	800€
Just'Ice (DEG)	Conférence "Femmes et juges" 10 mars 2023 - CRIJ d'Orléans	500€
Just'Ice / Corpo Droit	Organisation de la 2e édition du Legal Meeting 6 au 8 février 2023 – CRIJ d'Orléans	900€
Just'Ice / FEM	Ciné-Débat - projection du film "les Suffragettes" 7 mars 2023 - Le Bouillon	500€
OS'MOSES (IAE – DEG)	Organisation du festival des cultures urbaines ROADS 17 juin 2023 - place du Martroi - Orléans	7 000€
	Organisation d'un Escape Game 20 au 24 mars 2023 - Le Bouillon	2 600€
	Organisation de l'Orléans Vintage Festival (OVF 2023) place de Loire - Orléans - 2 et 3 juin 2023	8 000€
Polytech Orléans Racing	Soirée « Endurance Karting » - circuit de Mer - mars 2023	4 000€
Polytech Raid	Organisation du Raid sportif U Centre 1 et 2 avril 2023 – Orléans et environs	5 000€
Polytech Sport Filles	Organisation du 12e Tournoi sportif féminin des Tigresses 11 et 12 mars 2023 - campus de La Source	6 500€
Robotek	Préparation d'un robot pour la Coupe de France de Robotique	1 500€
Solavoy (IUT 45)	Participation à la régata des IUT de France 14 au 16 avril 2023 - de St Malo à St Brieuc	1 200€
Tribu - Terre (UFR ST)	Week-end sportif à Super-Besse - 20 au 22 janvier 2023	3 000€
Total	28 projets	64 400 €



Après en avoir délibéré,

La CFVU émet un avis favorable unanime sur la proposition de subventions accordées aux projets mentionnés dans le tableau ci-dessus

Point 7. [INFORMATION]

Lancement des groupes de travail dans le cadre du schéma directeur de la vie étudiante

Vincent PADARE, en sa qualité de Directeur de la Vie Etudiante, présente le dispositif.

Contexte :

Un contexte réglementaire qui met l'accent et précise sur le rôle des universités et de leurs partenaires dans l'accompagnement de la qualité de la vie étudiante et leur réussite

- Le code de l'Éducation article L718-4 charge les établissements d'enseignement supérieur et le CROUS d'élaborer un projet d'amélioration de la qualité de la vie étudiante et de promotion sociale sur le territoire : logement étudiant, transport, politique sociale et de santé, activités culturelles, sportives, sociales et associatives.
- Le Plan National de Vie Etudiante (PNVE) du 1er octobre 2015 se consacre à la vie de l'étudiant prise dans sa globalité définit 3 axes (1-Simplifier les démarches des étudiants et renforcer l'accès aux droits 2-Améliorer les conditions de vie et d'études 3-Dynamiser la vie de campus et l'engagement des étudiants ...) qui se déclinent en 35 mesures opérationnelles
- La loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'« Orientation et Réussite des Étudiants » (ORE) instaure une contribution vie étudiante et de campus (CVEC) visant à renforcer l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants ainsi qu'à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention.
- La direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) qui, dans sa lettre de cadrage du dialogue stratégique et de Gestion du 25/08/2021 indique « qu'afin de détecter et de prendre en compte de manière optimale les besoins et les attentes de la population estudiantine, il convient de respecter l'étape préalable de réalisation de diagnostic ». Un Guide méthodologique a été mis à notre disposition afin de servir de trame à l'élaboration de ce diagnostic
- La loi ESR 2013-660 prévoit enfin que « la coordination territoriale est organisée par un seul établissement d'enseignement supérieur » pour un territoire donné.

Dans ce contexte, une dynamique visant la formalisation de Schémas Directeurs de la Vie étudiante engagée par toutes les nombreuses universités et par l'Université d'Orléans en particulier

- Pour l'Université d'Orléans, la construction d'un tel schéma répond d'une commande politique qui émane de la présidence dans la continuité de son exercice d'auto-évaluation (référentiel 17). A cette occasion, des travaux ont été réalisés en termes de diagnostic de l'existant ainsi qu'en termes de recommandations et perspectives d'amélioration.
- Le Schéma Directeur de la Vie étudiante de l'Université d'Orléans devra répondre aux objectifs suivants :
 - Constituer un document d'orientation stratégique qui définisse une politique de site globale en matière de vie étudiante, en cohérence avec le cadre réglementaire et sur une période donnée. Ce document aura la forme d'un contrat, prenant pleinement appui sur les besoins des étudiants et la volonté de rayonnement d'un ESR en fonction de ses réalités du territoire.
 - Présenter les mesures qui seront prises et les actions concrètes qui seront déployées pour répondre aux besoins constatés et améliorer la qualité de vie

étudiante sur le campus orléanais et ses sites annexes dans tous ses aspects. Il présentera aussi les éléments calendaires qui les accompagnent, et l'évaluation prévue pour suivre le déploiement des actions au fil du contrat.

- Tenir compte des enjeux territoriaux sur les 5 prochaines années (2023-2027), en intégrant 4 projets d'envergure : 1- ATHENA, projet pilote d'Universités européennes ; 2- le Projet de Campus Madeleine avec plus de 4000 étudiants de l'UFR DEG accueilli en plein centre-ville (Ecole de la Data, Ecole des relations de travail ...) ; 3- La création d'un pôle de formation en médecine et d'un CHU à Orléans (cursus complet avec la totalité de la formation à Orléans) ; 4- PIA 4 ; 5-Transformation physique du campus (travaux, Crous, UO).
- S'articuler avec le PTO (Projet de Transformation Organisationnelle) engagé, le SDVE étant une occasion de renouveler les projets de chaque service pour les mettre pleinement au service d'un plan d'action.

Ce travail s'inscrit dans le cadre d'autres dynamiques exprimées sur la région autour de la vie étudiante : Assises de Tours et Blois, États Généraux de la Jeunesse de la Région Centre-Val-de-Loire, séminaire JIPES et webinaire R2VE.

Premières orientations posées par l'Université d'Orléans :

- L'université d'Orléans a entamé la démarche d'élaboration d'un schéma universitaire de la vie étudiante autour de 6 axes.
- Ces 6 axes ont été validés en interne :
 - Axe 1. Un Campus « user friendly » : accessibilité ; ergonomie du campus, y compris dans ses aspects numériques, signalétique, mobilité, mobilité douce...
 - Axe 2. Ecosystème de la vie étudiante : une présence sur 7 villes différentes et la volonté de dépasser une logique de vie de campus uniquement déconcentrée à partir du site mère de La Source. Un objectif de construire une vie de campus « décentralisée » en prenant exemple sur l'antenne / la composante de Châteauroux, qui avec les collectivités ont construit une véritable offre de services (ADESI). Un enjeu qui se pose aussi à Orléans avec le projet Madeleine notamment.
 - Axe 3. Engagement et emploi étudiant : une reconnaissance de la vie associative notamment par l'obtention d'open badge ; l'entrepreneuriat étudiant (Pepite)...
 - Axe 4. Bien être étudiant : santé, logement, lutte contre les discriminations, précarité, accompagnement psychologique...
 - Axe 5. L'animation du campus : accès à la culture, au sport, animation pendant les périodes estivales / de vacances, temps festifs...
 - Axe 6. Les moyens à se donner pour financer la vie étudiante : l'évolution de la CVEC, le budget des services, le personnel mobilisable, la recherche de subvention...

Ces axes devront être traités de manière transversale et s'enrichir.

Besoins :

L'Université d'Orléans souhaite mobiliser l'aide de référents pour la construction du SDVE qui aura 5 objectifs :

- Coordonner, en lien avec l'équipe projet, la conduite du processus projet dans son ensemble et la co-construction : construction et maîtrise du calendrier de travail et suivi de projet, préparation et animation des groupes de travail, organisation de la concertation étudiante
- Accompagner l'installation des instances et préparer les réunions de gouvernance : convocation, ordres du jour et supports de présentation, préparation des points d'arbitrage
- Appuyer l'organisation de la communication sur le projet

- Conduire des travaux d'analyse et de collecte d'information pour alimenter la construction du schéma : documentation des 6 axes, stabilisation des indicateurs de suivi et d'évaluation du schéma...
- Appuyer la rédaction du Schéma et sa mise en forme

Cet accompagnement sera conduit autour de 3 phases de travail

1) Phase préparatoire >>> [septembre à décembre]

- Aide à la composition des instances de pilotage, composition des groupes de concertation par axe et planification des réunions
- Revue de l'architecture du document dont les 6 grands axes et leur déclinaison, état des lieux
- Avec la DSI, création des espaces de travail commun et avec la Direction de la communication, création d'un Plan de Communication dont page dédiée pour présentation de la démarche, inscription des participants aux groupes de concertation, calendrier des rencontres

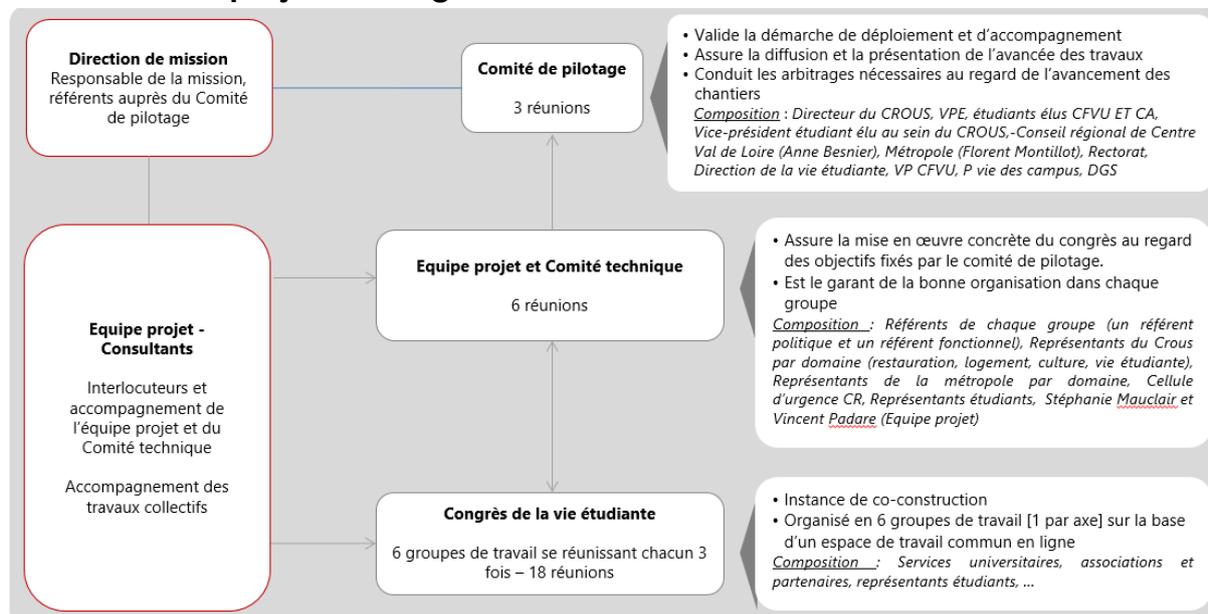
2) Phase opérationnelle >>> [janvier à fin mars]

- Convocation sur la base des inscriptions, animation des groupes, synthèse des échanges
- Déploiement du plan de communication
- Aide à la Définition des indicateurs de suivi du SD
- Aide à la préparation et synthèse des Copil et Cotech

3) Phase de finalisation >>> [de fin mars à fin avril]

- Rédaction et mise en forme et matérialisation du document final
- Présentation dans instances de validation (CFVU, CA, Assemblée étudiants élus, Dialogue de Gestion avec Rectorat)
- Accompagnement à la mise en œuvre (perspective assises annuelles en 2023)

Gouvernance projet envisagée :



Synthèse des contributions en temps à envisager par les membres de l'Université d'Orléans :

Instances / participants	Nombre de réunions à prévoir	Temps en heures
Membres du COPIL	• 3 réunions de 2h chacune	6h par participant
Membres du COTECH	• 4 réunions de 2h chacune	8h par participant
Référents par axe	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à la préparation des réunions de GT en interaction avec CMI (18 réunions de 1h chacune) • Participation aux réunions de GT (18 réunions de 3h chacune) 	12h par référent
Equipe projet	<ul style="list-style-type: none"> • 3 à 4 réunions par mois, 1h30 chacune • 20 en tout 	30h par membre de l'équipe projet
Membres des GT	• Participation aux réunions de GT (18 réunions de 3h chacune)	9h par membre par GT
DSI	• Participation à deux réunions de travail de 2h chacune	Env. 4h
Dir Comm	• Participation à quatre réunions de travail de 1h à 2h chacune	Env. 4h

PROCHAINE CFVU

- Lundi 16 janvier 2023.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, et en l'absence de questions diverses, Sébastien RINGUEDE lève la séance à 17h00.

Le Vice-Président de la CFVU



Sébastien Ringuedé